

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf du mois de janvier, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe (arrivé à 20h40), LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absente représentée : Mme BERRY Josette,

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire précise qu'une fois encore le compte-rendu a été enlevé du tableau d'affichage et a dû être remplacé 3 fois.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

Présentation des différentes réunions

15 janvier = présentation Numérisation du cadastre à Fay.

16 janvier = rendez-vous au CG 43 (Fonds Leader)

Vœux CCPM à 19 heures.

18 janvier = vœux à 11 heures à la SDF.

22 janvier = COMICE

23 janvier = présentation de la plaquette artisans-commerçants.

Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section A n° 795. Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un projet de lotissement avait été envisagé sur ce terrain mais abandonné pour diverses raisons : les services de la DDE avaient tout d'abord émis un avis défavorable compte tenu de l'enclavement du terrain ; le coût de l'aménagement du site était ensuite beaucoup trop élevé ; la vente de lots aurait été compromise par un prix au mètre carré supérieur à 40 €. En revanche, la municipalité est disposée à permettre l'acquisition de ce terrain par des particuliers mais considère que l'accès naturel doit se faire par le haut de la parcelle. Comme le veut la loi, elle s'engage à amener les réseaux en bordure de cette dernière, au plus court, et ne peut prendre en charge des dépenses supplémentaires qu'elle estime être à la charge des acquéreurs.

Le Commune ne préempte pas.

Dossiers divers : canalisation d'eau de Châteauneuf

Monsieur le Maire présente au Conseil une photo de la canalisation d'eau de Châteauneuf. Celle-ci a été très endommagée lors de la dernière crue. Grâce à la vigilance d'un riverain, l'incident a fort heureusement pu être remarqué. Monsieur le Maire précise qu'un devis a été demandé à l'entreprise EYRAUD mais que les conditions climatiques actuelles ne permettent pas d'intervenir dans de bonnes conditions. Des travaux devraient être entrepris dès que cela s'avèrera possible.

Délibérations diverses

- **Maison CHANON** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération par laquelle il avait été décidé d'acheter la maison CHANON sise à St Victor, cadastrée section E n° 807 au tarif précédemment fixé par France Domaines. Il propose également d'acquérir une bande de terrain à l'arrière de la maison cadastrée n° 813, à l'endroit où la voirie se resserre, afin de pouvoir élargir la route. La réalisation d'un document d'arpentage est nécessaire. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette acquisition et charge Monsieur le Maire de faire réaliser un document d'arpentage. André Nicolas et Jean-Paul Pannefieu se chargent d'informer les services du Conseil Général de l'avancée des tractations.
- **Amicale du Personnel Communal** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale du Personnel Communal. Il rappelle au Conseil qu'en vertu de la loi du 2 février 2007, est posé le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Jusqu'à maintenant c'était l'Amicale du Personnel Communal qui adhérait à cet organisme. Le mode de calcul des adhésions étant à présent plus compliqué et les avances de trésorerie exigées posant de nombreux problèmes à l'Amicale, il propose que la Commune prenne en charge cette adhésion au CNAS afin d'en faciliter la gestion. Cette modification devrait entraîner une réduction du coût de cette dernière pour un service équivalent, et par voie de conséquence, une économie pour la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à faire prendre en charge l'adhésion au CNAS par la Commune du Monastier-sur-Gazeille.
- **Plans d'épandage** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune doit réviser au plus tôt le plan d'épandage de la nouvelle station d'épuration pour des raisons précédemment évoquées, et devra mettre en place un second plan d'épandage destiné à traiter les boues de l'ancienne station. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis de la Chambre d'Agriculture concernant l'étude préalable à l'épandage des boues de l'ancienne station d'épuration pour 2 000 € HT, et approuve le devis de la Chambre d'Agriculture concernant la demande de révision du plan d'épandage des boues de la nouvelle station d'épuration pour 3 600 € HT.
- **Photocopies Commune de Moudeyres** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la municipalité avait proposé à la Commune de Moudeyres d'utiliser son photocopieur couleur pour réaliser son bulletin municipal de façon plus économique, les photocopies devant être facturées à prix coûtant. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe donc à 0.15 cents le prix des photocopies réalisées par la Commune de Moudeyres, soit 106.50 € au total.

- **Vols** : Monsieur le Maire rappelle que la caisse du camping contenant 142 € 69 avait été dérobée en 2006, et que la recette du gîte contenant 471 € 75 avait quant à elle été volée au restaurant Le Provence en 2007. Des plaintes avaient été déposées à l'époque mais étaient restées sans suite. Afin de solder ces deux dossiers, il demande au Conseil de passer les sommes dérobées en pertes et profits et d'accorder la décharge de responsabilité aux régisseurs respectifs. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Bilan général du P.L.U** : Didier CHAZALON informe le conseil qu'une révision simplifiée du PLU va être engagée. Il précise que la priorité sera donnée aux projets d'intérêt général et que quelques demandes supplémentaires pourraient aussi être prises en compte. Il présente les 3 principaux dossiers :
 - Le premier dossier d'intérêt général concerne l'extension de la zone économique du Pinet en vue d'accueillir de nouvelles activités artisanales, industrielles et agricoles. Cette zone devrait notamment accueillir le marché aux bestiaux et un site de production de plaquettes de bois destiné à alimenter certains bâtiments communaux.
 - Le second dossier d'intérêt général concerne le village de Meymac où le CAT souhaiterait créer une cuisine pédagogique et ériger de nouveaux bâtiments.
 - Le troisième dossier d'intérêt général concerne le hameau de Moulines, seul hameau à ne pas être entièrement classé en zone UH.
 Les autres dossiers concernent des particuliers : au village de Crouziols et à la Besseyre Basse pour permettre la construction d'un bâtiment agricole; au lieu-dit les Massonnes, au Chamasse et au ChamARRIER pour étendre la zone constructible à usage d'habitation. Didier CHAZALON précise ces demandes seront présentées aux différents services compétents. Le Conseil approuve le devis du Cabinet REALITES (qui avait élaboré le P.L.U.) pour 7 900 € HT.
- **Appel d'offres du gymnase** : Didier CHAZALON rappelle que le Conseil avait, lors de sa séance précédente, approuvé le lancement d'un appel d'offres concernant la réfection de la toiture du gymnase et la pose de panneaux photovoltaïques. Il présente un devis de la Société ERE 43 pour la mise en place d'un cahier des charges et le lancement de la procédure d'appel d'offres. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de la SCIC ERE 43 pour un montant de 3 250 € HT.
- **Régularisation lotissement les Condamines** : Maurice MARCON explique au Conseil que les habitants du lotissement Les Condamines avaient demandé en 1985 à la municipalité de l'époque d'intégrer la voirie et les espaces verts dudit lotissement dans le domaine public. Il explique que la donation faite alors par les propriétaires à la Commune et acceptée par le conseil n'avait jamais été officiellement enregistrée. Pour régulariser cette situation, le Conseil autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à faire un acte administratif.
- **Indemnités personnel communal** : en application de la loi et afin de permettre à tous les agents de percevoir une indemnité, quelles que soient leurs fonctions, Monsieur le Maire propose au Conseil l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité en faveur des grades suivants :

Filière	Grade	Montant moyen référence
Technique	Adj technique 2 ^{ème} classe	462.25
	Adj technique 1 ^{ère} classe	468.58
	Adj technique principal de 1 ^{ère} classe	468.58
Sociale	ATSEM 1 ^{ère} classe	456.96
Administrative	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	468.58
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	462.25
Culturelle	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	456.96

et l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures au profit du cadre d'emploi de rédacteur avec des coefficients multiplicateurs de 1 à 3 pour l'I.A.T. et de 0.8 à 1.5 pour l'I.E.M.P. Il précise que ces coefficients seront modulés en fonction de différents critères fixés par le Maire et les adjoints. Renée VAGGIANI souhaite connaître les répercussions financières de cette mesure. Monsieur le Maire explique que cette mesure visant à une plus grande équité et à plus de clarté quant aux règles d'attribution sera financée par le forfait versé par l'Etat pour l'accueil de la station d'enregistrement des passeports biométriques, soit 3200 € (montant indiqué dans un courrier de la Préfecture de juin 2008). Il n'y aura donc pas de coût supplémentaire pour la Collectivité. Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

- **Ligne de crédit** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la ligne de crédit souscrite auprès du Crédit Agricole pour un montant de 400 000 € arrivera à échéance en février. Il propose son renouvellement. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la ligne de crédit souscrite auprès du Crédit Agricole Loire-Haute-Loire sous le numéro 97072 pour un an, et pour un montant de 400 000 €.
- **Demande du Comité Scientifique** : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande du Comité Scientifique chargé du projet d'aménagement de l'Espace Culturel Européen. Cette demande concerne l'embauche d'un(e) stagiaire actuellement en Master Tourisme à l'Université de Clermont Ferrand qui aurait pour mission de réaliser une étude sur la commune et les possibilités de développement. La personne choisie effectuerait un stage de 6 mois et serait rémunérée sur la base légale de 300 € par mois. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe, différentes questions comme l'hébergement et les objectifs restant encore à régler.
- **Avenant bâtiments conventuels** : Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation de drains à l'arrière des bâtiments conventuels. Il s'agit d'un transfert de prestations de la tranche conditionnelle 2 à la tranche ferme. Selon le devis du 22 septembre 2008 de l'entreprise Le Compagnon, le montant est estimé à 26 016.07 € HT. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Section du Mont** : Didier CHAZALON explique que la Commission urbanisme a défini le périmètre de la section du Mont pour la création de la commission syndicale. Aucune revendication n'ayant été formulée pendant la période d'affichage légal, il demande au Conseil de bien vouloir approuver ce périmètre. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Terrain association diocésaine** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 30 octobre dernier par laquelle le Conseil l'avait chargé de faire une proposition d'achat du terrain cadastré section B n° 1403. Si aucun projet concret n'est pour l'heure envisagé à cet endroit, cette acquisition permettrait à la commune de disposer d'une petite réserve foncière pour des aménagements à venir, sans porter préjudice au locataire actuel qui pourrait continuer à exploiter le terrain. Il précise que ce dossier est à l'étude chez Maître VEY, notaire au Puy. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le compromis de vente du terrain cadastré section B n° 1403 avec l'Association Diocésaine pour 15 000 €.

Questions diverses

- **demande de travaux Rue Farget** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le syndic de la copropriété Vey en vue de la réalisation d'un escalier situé le long du mur de la pharmacie qui serait destiné à faciliter l'accès au bâtiment en période hivernale. Il précise que cet escalier ne devrait pas poser de problèmes pour le déneigement puisque ses marches devraient être intégrées à la voie. Avant de donner un accord définitif, il est décidé de demander à l'entreprise chargée des travaux de soumettre au conseil un plan précis pour permettre à chacun de mieux se rendre compte de l'impact d'un tel aménagement.
- **Demande de licence II** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la demande d'obtention de Licence II déposée par l'Association La Boule de l'Air. Il précise que cette dernière a effectué cette demande directement auprès de la Préfecture, sans aucune concertation préalable avec la municipalité pourtant seule habilitée en tant que propriétaire des locaux à effectuer une telle demande. Il rappelle au passage qu'il s'agit de la buvette du complexe sportif et qu'elle n'est par conséquent pas uniquement destinée aux utilisateurs du boudrome. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- **Encombrants Chemin de la Gazeille** : Monsieur le Maire rappelle que des encombrants sont déposés sur le domaine public chemin de la Gazeille, ce qui est aussi inesthétique qu'illégal. En application de la loi, les communes sont tenues d'assurer l'élimination des dépôts sauvages sur la voirie et les terrains du domaine public communal (article L 2224-17 du CGCT). Si le responsable des dépôts est identifié, la procédure à engager est la suivante : mise en demeure et exécution d'office aux frais du responsable. Il est donc décidé de faire un courrier au propriétaire le sommant d'évacuer ses débris et encombrants avant le 31 mars. Si cette requête n'est pas suivie d'effet, le coût du nettoyage sera facturé au contrevenant.
- **Projet de lotissement** : des négociations ont été engagées il y a quelques semaines entre la commune et le propriétaire du terrain situé entre le lotissement Les Condamines et le lotissement Les Hourches. Ce projet d'aménagement semble cohérent compte tenu de la situation géographique de ce terrain qui permettrait de relier les deux sites précédemment cités. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à poursuivre ces négociations.

- **Etude d'urbanisme** : une étude sur l'aménagement du bourg est actuellement menée par le Cabinet OSMOSE. Suite à l'interrogation de Renée VAGGIANI, Monsieur le Maire précise que contrairement à ce qui avait été affirmé lors de la précédente réunion, le Conseil n'avait pas délibéré pour choisir ce Cabinet car le coût était inférieur à 4 000 €, une mise en concurrence n'étant par conséquent pas indispensable. En revanche, la question avait bien été abordée, tant en commission Urbanisme qu'en réunion du Conseil.
- **Journée Intercommunalité** : une journée rassemblant les associations et les habitants volontaires de notre territoire sera organisée au Monastier le 31 mai prochain. Des activités sportives et culturelles seront proposées, l'objectif étant avant tout de rassembler, de permettre aux habitants de la Communauté de Communes de mieux se connaître, et de passer un moment agréable.
- **Audit financier** : Monsieur le Maire présente une version simplifiée de l'audit financier qui avait été demandé par la nouvelle équipe municipale à la Trésorerie du Monastier-sur-Gazeille au moment de sa prise de fonction. L'objectif de cette requête était de faire un état des lieux. Michel ARSAC avait pour sa part également effectué un bilan du matériel détenu par la Commune en début de mandat. Monsieur le Maire précise que le document intégral sera envoyé aux conseillers et qu'une discussion pourra avoir lieu ultérieurement une fois que chacun aura pu en prendre connaissance.
- **Caveau communal** : Michèle FOURNEL présente deux caveaux abandonnés qui pourraient être repris par la Commune afin d'y aménager le caveau communal et un ossuaire. Le Conseil approuve à l'unanimité les deux caveaux présentés.
- **Assurance des élus** : Monsieur le Maire précise que tous élus sont couverts par la SMACL.
- **Installation d'un point de vente de matériaux** : Alain GALLAND indique que des discussions sont en cours en vue d'aboutir à un accord autorisant l'installation d'un point de vente de matériaux dans les bâtiments les plus récents de l'ancienne usine Chavanoz. Ces locaux sont actuellement occupés par l'entreprise Les Moulinages de la Gazeille qui stocke des machines inutilisées et qui est tout à fait disposée à collaborer pour faciliter l'installation d'une nouvelle entreprise au Monastier.
- **Demande de Mr et Mme PAYA** : ils quittent le Monastier en juin mais libèrent leur maison en avril. Ils souhaiteraient louer deux chalets au camping d'avril à juin. Le Conseil charge Alain GALLAND de négocier un forfait de location, étant précisé que les frais d'électricité et d'eau resteront à la charge des locataires.

Dates diverses

31 janvier = conseil communautaire à Fay à 9 heures 30.

Accueil des nouveaux parents = 31 janvier à 16 heures.

Dimanche 8 février à 9h30 = AG Transcévenole à la Vicairie

Prochain conseil le 19 février à 20h.

La séance est levée à 22 h 45.